

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 15 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Mathieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, M. Guillaume GIOT, Mme Jacqueline SCHREINER, M. Philippe SEDILLEAU, M. Jean-François GIRARD, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Etaient absents : Mme Virginie SENTUCQ, M. Edouard ANDRE.

Procurations : Mme Virginie SENTUCQ pour M. Sébastien RAVIER
M. Edouard ANDRE pour M. Mathieu SPIESSER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

Le Maire a ouvert la séance en remerciant les Elus et à travers eux tous les Noviodunois qui se sont fortement mobilisés samedi à l'occasion de la manifestation qui a eu lieu devant la mairie pour dénoncer les actes de terrorisme qui ont frappé la France la semaine dernière.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire part d'une information à l'assemblée :

« Par courrier du 30 décembre 2014, M. Pascal NIATEL, élu sur la liste « Ensemble pour Neung » a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal de la Commune pour des raisons personnelles ».

Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du CGCT, le courrier de M. Pascal NIATEL a été adressé à Monsieur le Préfet le 13 janvier 2015.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Pascal NIATEL pour son investissement.

ORDRE DU JOUR :

1. RENOUELEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Par application de l'article L270 du code électoral, la démission de M. Pascal NIATEL a donné lieu à son remplacement qui tient compte de l'ordre de la liste « Ensemble pour Neung » :

- Monsieur Edouard ANDRE qui figure en 13^{ème} position remplace M. Pascal NIATEL dont la démission est devenue effective le 30 décembre 2014.

Monsieur Edouard ANDRE a fait part de son souhait d'intégrer la commission Développement économique et touristique ainsi que la Commission culture, identité, patrimoine et vie du village.

2. OUVERTURE DE CREDITS RESTES A REALISER 2014

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2014 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT - DEPENSES INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OBJET	MONTANT ALLOUE EN 2014	DEPENSE REELLE	RESTE A REALISER
2315	Installations, matériel et outillage techniques	176 961.72 €	40 894.91 €	45 000.00 €
TOTAUX		176 961.72 €	40 894.91 €	45 000.00 €

BUDGET COMMUNE - DEPENSES INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OBJET	MONTANT ALLOUE EN 2014	DEPENSE REELLE	RESTE A REALISER
2031	Frais d'études	1 000.00 €	€	1 000.00 €
2135	Installations générales	15 000.00 €	€	3 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500.00 €	€	2 500.00 €
2315	Installations techniques	363 000.00 €	272 656.64 €	11 500.00 €
TOTAUX		381 500.00 €	272 656.64 €	18 000.00 €

BUDGET CHAUFFERIE BOIS - DEPENSES INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OBJET	MONTANT ALLOUE EN 2014	DEPENSE REELLE	RESTE A REALISER
2318	Autres immobilisations corporelles	270 000.00 €	260 061.79 €	9 000.00 €
TOTAUX		270 000.00 €	260 061.79 €	9 000.00 €

BUDGET CAMPING - DEPENSES INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OBJET	MONTANT ALLOUE EN 2014	DEPENSE REELLE	RESTE A REALISER
2184	Mobilier et outillage techniques	2 100.00 €	- €	2 100.00 €
TOTAUX		2 100.00 €	- €	2 100.00 €

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le conseil municipal :

→ Adopte les états des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux

→ Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Compte tenu du fort investissement de l'année 2014, la solution de l'ouverture des crédits à hauteur de 25 % du budget d'investissement précédent n'a pas été retenue car à ce jour les prévisions budgétaires pour l'exercice 2015 ne semblent pas correspondre à ce pourcentage.

3. COMPLEMENT DE DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Suite à la délibération n° D0112_2014 en date du 04 novembre 2014, la Direction de la Lecture Publique du Conseil Général demande à la collectivité de préciser trois points sur la délibération :

1°) La commune souhaite adhérer au réseau de la Lecture Publique et souhaite le prêt des imprimés

2°) la commune souhaite le prêt des supports audios et vidéos

3°) L'élu est autorisé à signer les conventions avec le Conseil Général

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale sont les suivants :

Le mardi de 17h00 à 19h30

Le mercredi de 16h00 à 18h30

Le samedi de 10h00 à 12h30

Représentant une amplitude horaire de 7h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces modifications.

4. REGULARISATION DE DELIBERATIONS SUR LA RESILIATION DE BAUX DE LOCATION

Par courrier en date du 14 novembre 2014, la Sous-Préfecture demande à la commune de retirer les actes relatifs aux baux de location pris par délibérations du 17 septembre 2014 et du 04 novembre 2014. En effet, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire a reçu délégation de pouvoir, par délibération de l'assemblée délibérante en date du 30 juin 2014, en matière de louage de choses.

La résiliation d'un bail entre dans cette délégation et le conseil municipal ne peut plus intervenir dans ce domaine.

Aussi le Maire soumet à nouveau ces affaires en vue de retirer les actes susvisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de retirer ces actes.

5. CESSION D'UN MELANGEUR DITOSAMA A LA SARL AU PETIT VERSAILLES DU MARAIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SARL Au Petit Versailles du Marais souhaite acquérir le mélangeur DITOSAMA pour un montant de 1400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

6. CESSION D'UNE EPLUCHEUSE ET D'UN OUVRE BOITES A LA SOCIETE RELAIS DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Société Relais de Bretagne souhaite acquérir une éplucheuse à pommes de terre et un ouvre boîtes pour un montant de 170 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

7. CESSION DE DEUX FOURNEAUX ET D'UN COUPE LEGUMES A LA SOCIETE RELAIS DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Société Relais de Bretagne souhaite acquérir deux fourneaux et un coupe légumes pour un montant de 1500 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1° ASSAINISSEMENT

Présentation de trois devis pour l'installation d'une bâche souple pour le stockage des boues de la station d'épuration.

- Société VEOLIA montant HT 29 960 € soit 35 952 €
- Société CLEMENT montant HT 31 550 € soit 37860 €
- Société PASTEUR TP montant HT 24 622.50 € soit 29 547 €.

Les trois devis ont été vérifiés selon les mêmes critères d'attribution.

La commune étant en affermage avec la Société VEOLIA, celle-ci devra superviser le déroulement des travaux et aura la responsabilité du chantier.

Il faudra prévoir la modification du contrat d'affermage auprès de la Société VEOLIA.

D'après les notations des entreprises, la société PASTEUR TP est retenue.

Une décision du Maire sera prise en ce sens.

Une demande de subvention sera effectuée à hauteur de 35% auprès de l'Agence de Bassin Loire Bretagne.

2°) INFORMATION

La subvention de Dotation de Solidarité Rurale 2014 a été attribuée à hauteur de 28 000 € pour les travaux de rénovation et de renforcement du réseau d'eau rue Henri de Geoffre.

3°) JACQUES GABRIEL

Le Maire évoque les problèmes de chauffage rencontrés le 27 décembre dernier par dix-huit locataires de la Société Jacques Gabriel suite à un défaut d'approvisionnement de la cuve de gaz par Totalgaz. Le Maire donne lecture aux élus de son courrier envoyé dès le lundi à la Société d'HLM afin d'exprimer son mécontentement face à une telle défaillance en ces périodes de fêtes.

Une réponse lui est adressée le 06 janvier 2015 l'informant qu'une procédure d'application de pénalités financières prévues au contrat en cas de rupture de stock de gaz sera appliquée à Totalgaz. Dès le règlement des pénalités effectué, la Société Jacques Gabriel créditera le compte des locataires victimes de cette défaillance.

4°) CESSION LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Société Jacques Gabriel souhaite procéder à la vente de 14 logements situés dans le quartier des Gouédières au profit de ses locataires. Le conseil municipal approuve cet avis sur le projet d'aliénation.

5°) SOCIETE MUSICALE/SAINTE CECILE

Il est rappelé l'invitation au repas de la Sainte Cécile du samedi 24 janvier 2015 à partir de 20 heures au restaurant de la Croix Verte. C'est la seconde année que la Société Musicale fonctionne de cette manière en faisant appel à un restaurateur local. Il est demandé de répondre rapidement.

Un concert aura lieu à l'Ehpad l'Orée des Pins le lendemain dimanche 25 janvier à 15heures.

La Société Musicale a des membres honoraires qui sont pour la plupart mineurs. Auparavant, Monsieur Jean-François GIRARD faisait un appel aux dons par courrier inséré dans le bulletin municipal.

Par mesure d'économie il est demandé d'insérer de nouveau ce courrier dans le prochain numéro du « Noviodunois » du mois de mars. Il est précisé qu'une entrée gratuite est prévue pour les personnes qui versent une cotisation. Le montant des dons est reversé à l'école de musique.

Le conseil municipal approuve cette insertion dans le prochain « Noviodunois ».

6°) REMERCIEMENTS VNC FOOT

Le VNC FOOT adresse ses plus sincères remerciements pour l'aide financière et matérielle apportée par la commune. Grâce à cet appui, le terrain du Stade Camille Saute est adapté aux compétitions.

7°) REMERCIEMENTS DES COLLEGIENS

Les élèves du Collège Louis Pergaud remercient la municipalité pour le financement de leur voyage scolaire à Verdun.

8°) INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire remercie le conseil municipal pour leur participation à la soirée du 24 décembre dernier où se sont retrouvées en mairie une douzaine de personnes défavorisées ou isolées. Cette opération sera bien sûr renouvelée.

Enthousiasme unanime autour du guide vivant de Neung-sur-Beuvron auprès de la population, des associations et des entreprises.

La communauté de communes a fait appel à un spécialiste de Saint Viâtre pour la refonte des sites internet. Il s'agit de Monsieur Jean-Michel Le Baron. Il commencera le site de Neung sur Beuvron dès la semaine prochaine.

Les 155 conseillers municipaux des 11 communes de la communauté de communes de la Sologne des Etangs seront reçus pour la cérémonie des vœux vendredi 16 janvier à 18h00 sur le site d'Ecoparc.

Concernant les barrages de la Tharonne et du Beuvron, un courrier du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a été envoyé aux communes et aux particuliers demandant leurs suppressions.

Une motion a été votée au niveau de la Communauté de Communes exigeant une réunion formelle d'informations. Cette réunion devrait rassembler tous les acteurs.

Le conseil municipal approuve cette demande de réunion afin d'obtenir des précisions.

Un accord de principe oral a été émis par l'Agence Régionale de Santé concernant le pôle de santé. La recherche des médecins et professionnels de santé est en cours.

Concernant la refonte complète des entrées de village, les études et devis ont été demandés.

Le conseil municipal et la population de Neung seront informés de l'avancée du dossier.

Le Maire indique que le chiffre officiel de l'INSEE concernant la population de Neung est de 1265 habitants au 1^{er} janvier 2015.

Les chaudières bois rencontrent quelques dysfonctionnements suite à des problèmes de réglages.

Il faut noter que c'est la première saison de chauffe. La sécurité fonctionne trop bien et l'allumage est trop long ce qui occasionne la coupure des chaudières. Les réglages sont programmés.

Le Maire remercie Messieurs Laurent et Spiesser pour leur efficacité sur la surveillance.

Les locaux des anciens bâtiments EDF sont libres à la location. Deux visites et une prise de contact ont été faites l'été dernier et à l'automne 2014, sans suite.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les informations communales, il est envisagé le renouvellement des panneaux d'affichage.

Le logement situé 34 rue Henri de Geoffre (au-dessus de l'auto-école) est libre à la location.

Les informations sur le haut débit et le très haut débit évoquées lors de la cérémonie des vœux par Monsieur Patrice Martin Lalande demandent quelques précisions.

Monsieur le Maire explique que deux possibilités d'engagement d'investissement sont possibles avec une option sur 10 ans ou sur 5 ans pour tout le département.

Plusieurs décisions à prendre : la première, la commune de Veilleins sera augmentée en débit, La seconde, augmenter le débit des autres communes à l'horizon 2019/2020 et enfin l'accès à la fibre optique sur le site d'Ecoparc.

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, il avait été évoqué le droit de préemption urbain et commercial. Ce sujet mérite de délimiter les zones et d'établir un périmètre de sauvegarde avant de le mettre en place.

La subvention de Dotation de Solidarité Rurale 2015 a été demandée pour les travaux d'aménagement et de sécurité de la traverse d'agglomération.

Un club de handball est créé sur la commune. Une demie journée découverte est organisée le samedi 24 janvier de 14h00 à 16h30 au gymnase « La Salamandre ». Madame Adeline Bouquin est désignée par le comité pour gérer ce club.

Les entraînements auront lieu le jeudi de 17h00 à 18h00 pour les enfants et de 18h00 à 19h00 pour les adultes.

A propos du Noviodunois, il serait souhaitable que les associations soient plus présentes dans le bulletin municipal.

Concernant l'organisation, le Maire demande que les informations soient transmises accompagnées de photos de bonne qualité, par mail à la mairie. Cela permettra un gain de temps pour tout le monde. Ainsi, les informations seront retransmises dans la newsletter et dans le Noviodunois.

Un conseiller municipal propose de relayer l'information de la Sainte Barbe issue du discours du Capitaine Métivier et du Lieutenant Colonel Hermelin sur les difficultés de recrutement des sapeurs-pompiers.

Une information particulière sera faite à ce sujet.

L'Association Sculpt'en Sologne présente à chaque commune des œuvres d'art contemporain à intégrer dans le paysage. Le maire avait émis quelques réserves sur le coût trop important et l'imposition du choix des œuvres.

Frédérique Lafont précise que deux choix sont possibles pour Neung.

Il n'y a pas d'obligation mais refuser ce type d'œuvres a des conséquences sur le plan touristique.

La négociation d'un montant de 300 € semble raisonnable pour l'installation de cette œuvre.

La séance est levée à 21h15.